



# SURTYMAR

Agence de Sûreté Maritime & Portuaire



ORGANISME DE SÛRETE MARITIME HABILITÉ PAR L'ÉTAT

CENTRE DE FORMATION MARITIME AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

## AGENT DE SÛRETÉ DE L'INSTALLATION PORTUAIRE

*Port Facility Security Officer (PFSO)*

N° 11261

Vu la décision n° 1445 du 25 novembre 2013, de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, agréant SURTYMAR pour 5 ans en tant que Centre de Formation Maritime (CFM) pour la sûreté ;

Vu la session de formation du 07 au 10 / 03 / 2017 de laquelle il ressort que le (la) candidat(e) a suivi tous les modules de formation (Arrêté du 17 juin 2004 et MSC1. / Circ. 1188 de l'OMI) et a satisfait à l'examen écrit final ;

Il est délivré, ce jour, à Monsieur **Laurent CURNIER**, né en France, à Toulon (83), le 08 / 08 / 1971, et de nationalité française, la présente attestation de formation d'Agent de Sûreté d'Installation Portuaire (ASIP / PFSO).

Le responsable de formation  
Monsieur Robert JURGAUD



Le (la) titulaire de l'attestation



Le Directeur de SURTYMAR  
Monsieur Pierre MARIOYNET

Fait à Paris (75), le 10 mars 2017.